

*Stabilisation concernant le grain de l'Ouest—Loi*

Du fait que la marge stabilisée, la marge nette d'auto-financement, comme le ministre l'appelle, n'est pas indexée d'après l'inflation, le revenu net en espèces diminuerait et cette diminution serait approximativement proportionnelle au taux d'inflation à défaut de subventions.

Les paiements de stabilisation proprement dits ne comptent pas comme produit dans le calcul de la moyenne des cinq années. Je ne comprends pas cela. La contribution se fonde sur la situation de la caisse de stabilisation et non pas sur la capacité de payer. Le montant de la contribution pourrait en fait augmenter au cours d'une mauvaise année. En outre, le niveau de soutien tombe à 90 p. 100 de la moyenne des cinq années si la caisse est déficitaire depuis trois ans. C'est bien à ce moment là que l'aide devrait augmenter. Les céréaliculteurs seront alors manifestement en difficulté.

Le système se fonde sur l'hypothèse que le marché demeurera libre, ce qui est assez drôle, et qu'il faut protéger les producteurs contre ses fluctuations. C'est compréhensible. Il y aura toujours des excédents et des déficits. Le gouvernement ne doit avoir aucune part active dans l'affectation des ressources de la production.

Je reviens à ce que j'ai dit au début de mon discours. Mon parti croit qu'il y a une façon meilleure et plus simple d'atteindre ce but. Je reconnais sans hésitation ni regret que notre plan exigerait des débours plus élevés du trésor fédéral que le régime actuel. Je pense qu'il n'est que juste que les agriculteurs apportent leur contribution d'autres manières, par exemple au moyen de l'assurance-récolte, et autre. En d'autres termes, ils devraient payer une prime quelconque.

Le moyen le plus efficace de stabiliser les revenus, il me semble, est d'établir un système de prix garanti pour toutes les céréales. Ces prix devraient être en rapport avec les coûts de production. De même, on devrait prévoir un facteur d'indexation correspondant à la hausse annuelle des coûts de production. Ces prix garantis assureraient aux agriculteurs un certain revenu. Il y aura évidemment des années où les prix baisseront et où le trésor fédéral devra peut-être affecter plusieurs centaines de millions de dollars à ce programme pour maintenir les prix garantis aux producteurs. De temps à autre, des denrées autres que les céréales seront sans doute touchées.

Si le prix garanti impose un fardeau trop lourd à certaines parties du public, aux consommateurs, le gouvernement devra envisager le revers de la médaille et prévoir une sorte de subvention au consommateur. C'est ce que nous faisons avec le double prix du blé et il n'y a aucune raison de ne pas faire de même pour toutes les céréales. Pour être franc, je crois que ce régime devrait être appliqué à toute la production agricole. Ce serait certainement plus facile du point administratif que ce qui est prévu dans le bill. Un tel régime permettrait certainement de mieux assurer la sécurité des revenus agricoles.

Je sais que l'idée peut paraître quelque peu socialiste, mais cela a été fait dans des pays où règne ce que l'on appelle la libre entreprise ou dont les gouvernements appliquent des variantes de ce principe. Ce serait certainement une solution meilleure et plus facile. Avec un tel

[M. Benjamin.]

système nous pourrions garantir à l'agriculteur un certain prix pour son grain, un prix qui couvrirait la totalité de ses coûts de production et lui assurerait un niveau de vie décent. Cette garantie lui serait donnée par tous les Canadiens. A mon sens, ce système serait beaucoup plus efficace que celui qui est prévu dans cette mesure, qui est si compliqué et plein de finasseries juridiques. Nous devons sans doute engager quelques fonctionnaires de plus pour administrer cette mesure. Il nous en faudra plus que pour administrer la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et d'autres programmes du même genre. J'ai peur que cela devienne vite un cauchemar administratif, en grande partie à cause de la façon dont le ministre a choisi de mettre en œuvre les programmes de stabilisation du prix du grain.

Je le répète, à notre avis, il est essentiel que le comité examine le bill avec le plus grand soin. Il faut qu'il tienne des audiences dans deux ou trois douzaines d'endroits au moins relevant de la Commission canadienne du blé. Les céréaliculteurs et les organismes qui les représentent devront présenter au comité des mémoires et des propositions. Il faudra les autoriser à poser des questions, bien que je me demande si nous pourrions y répondre, car il est bien difficile d'imaginer comment le bill s'appliquera. De plus, j'espère que le ministre et ses fonctionnaires répondront le plus simplement possible. Je n'ose y compter, mais j'espère qu'ils feront un effort dans ce sens.

Je sais que mon temps de parole est presque écoulé, j'espère que l'on en dira beaucoup plus à ce sujet, que le ministre voudra bien améliorer et modifier le bill, ou tout au moins qu'il sera plus disposé à le faire que précédemment. J'espère que l'on tiendra davantage compte des organismes agricoles représentant les céréaliculteurs de l'Ouest du Canada. Je le répète, madame l'Orateur, j'espère que l'on tiendra plus compte d'eux que la dernière fois.

\* \* \*

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** J'invoque le Règlement, madame l'Orateur. J'aimerais savoir quels sont les travaux prévus pour demain et vendredi?

**M. Reid:** Madame l'Orateur nous poursuivrons demain l'étude du bill C-41 et, si elle n'est pas terminée, nous la reprendrons vendredi.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Et dans le cas contraire?

**M. Reid:** Si nous avons terminé l'étude du bill C-41, il y aura des discussions par les voies habituelles, pour décider